

CONTRE TOUS LES ABUS ET TOUTES LES INIQUITES

LE MATIN

POLITIQUE ET LITTERAIRE

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

REDACTION - ET - ADMINISTRATION: 101 RUE SAINT-DENIS

DIRECTEUR: GER MAILLET

Réquisitoire contre M. Brodeur

Me Lanctot termine son plaidoyer en énumérant les fautes du président de l'Exécutif municipal et de son administration.

...Me J. P. Lanctot a terminé sa plaidoirie par un réquisitoire contre l'échevin Brodeur et son administration.

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Le conseil exécutif dirigé par M. Brodeur n'a pas nommé de directeur de la sûreté publique comme la loi l'exigeait

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

M. Brodeur a déclaré au comité exécutif qu'il n'entretenait aucune animosité personnelle contre M. Brodeur, mais qu'il est juste que chacun porte la responsabilité de ses actes.

Le conseil exécutif dirigé par M. Brodeur n'a pas nommé de directeur de la sûreté publique comme la loi l'exigeait

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Le conseil exécutif dirigé par M. Brodeur n'a pas nommé de directeur de la sûreté publique comme la loi l'exigeait

Paroles à retenir

"Combien de ceux qui, parmi nous, combattent l'impérialisme britannique sans, toutefois, en donner une définition très claire, voudraient poser la rupture définitive du lien colonial?"

L'hon. Rodolphe MONTY. (au club Cartier-Macdonald.)

La session provinciale

Il nous fait plaisir de donner toute la publicité possible aux paroles de M. Laurent Barré, président de l'Union des cultivateurs catholiques de la province de Québec.

Nos députés à la Législature sont maintenant en session. Que feront-ils? demande M. Barré. Il ne m'appartient pas de leur tracer une ligne de conduite, mais comme citoyen, contribuable, cultivateur et président de l'Union des cultivateurs, j'ai des demandes à faire.

La première demande que je fais à nos députés et politiciens, c'est de ne pas mêler notre Union à leurs discussions. Dès le début du congrès, le 1er octobre, m'adressant aux congressistes, je les ai suppliés de ne pas faire de politique de parti dans l'Union.

Pour aujourd'hui, je ne traiterai aucune question en détail, mais comme cultivateur, je répéterai un mot que l'on a dit bien souvent: Economie! A plusieurs reprises on a répété que seule l'économie pourrait nous sauver de la crise que nous traversons.

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Nous avons perdu au moins 200,000 âmes

De 1910 à 1921, nous avons eu un surcroît de naissance sur les décès de 324,000 et dans ce laps de temps, en tenant compte du nombre des immigrants, notre population a augmenté de 356,000 âmes.

que, alors que chez nous, cultivateurs, il est si difficile de gagner et que son économie représente tant de sacrifices, j'oserais dire de privations.

Comme citoyens, nous, cultivateurs, avons le devoir de porter notre part du fardeau des obligations publiques, mais notre part, seulement proportionnellement aux bénéfices que nous faisons et à nos ressources.

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Une p'tite différence!

Il y a plus de dix ans que j'accuse le gouvernement de majorer les statistiques, de tromper le public par des chiffres faussant notre situation.

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

Et la chose est si vraie que lorsque se présente la menace d'une enquête, M. Brodeur s'évertue à crier à qui veut l'entendre que tout va bien comme dans le meilleur des mondes dans la police

"A Boycotting of Merchants"

The Latest Move in the C.P.R. - C.N.R. Battle for Traffic

There has been a good deal of verbal sparring, from time to time, and charges and denials, respecting undue, or unfair, appeals to the public, by the Canadian National Railways for traffic, on the ground that it was the People's Railway, while the C. P. R. was not.

So far as the Canadian newspapers have been concerned both Government Control and anti-Government Control journals have avoided the above aspect of the question, confining their views to the creation of sympathy for or against the principles of state, and private, owned transportation systems, except in their advertising columns, and as the rival systems chose to parade the superiority of their respective route - as was proper enough.

But a new phase has developed. Le Matin has received a well-authenticated communication dealing with that latest phase; and this paper considers it of sufficient importance to print and submit it to the judgment of the paper's reading clientele, reserving any comment in the connection for the present. The document follows:-

From the President to Mr. S. J. Hungerford:-

Dear Sir:- I understand the Canadian Pacific Railway has issued recently a proposal, or request, to each employe that they should deal only with merchants who patronize the C. P. R.

At any rate, it affords an opportunity for us, and I would like the General Managers to be instructed to get authoritatively to our employes, that while we naturally, and properly, want them to do everything they can, within reason, to assist in the securing of traffic for our company, at the same time, if merchants prefer to ship over the Canadian Pacific Railway, or any other company, they are quite at liberty to do so; and to suggest that our men should buy their requirements only from those favoring Canadian National Railways is a distinct invasion of private rights, which we shall never attempt.

I understand the Regina Daily Post of November 21st contained some information on the subject, which you, perhaps, may be interested in looking into.

(Signed) H. W. Thornton, President.

Le Matin has it, on good authority, that a copy of this letter has been submitted to, and initialed by the employes of the Canadian National all over the system and that they "are governing themselves accordingly".

LE MATIN.

Lundi soir, 26 Janvier 1925

A 7 HEURES

Club Cartier - Macdonald

DINER-CAUSERIE

"SI JEUNESSE VOULAIT"

M. Edouard Masson, Avocat.

SUR LE GRIL

Combien de journaux qui font l'éloge du gouvernement Taschereau ne reçoivent pas un sou de ce gouvernement?

Combien de gens qui évaluent des éloges pour encenser les ministres et qui se moquent ouvertement de ce qu'ils évaluent?

Exécutez-moi, M. X... si je suis obligé de publier dans le journal que je rédige le contrat de ce que je suis et de ce que je pense. Ces paroles qui nous ont été rapportées par un député de l'opposition, ont été adressées à un journaliste de l'opposition de la part d'un Monsieur qui fait tous les jours l'éloge des ministres.

Ministres de Québec, vous êtes obligés de payer vos éloges pour en avoir dans les journaux. Et vous allez passer en bienfaiteurs de votre province!

Ministres de Québec, vous êtes obligés de pratiquer l'inquisition pour empêcher la révolte de vos propres gens contre vous.

Votre régime est verrouillé. Il tombe en décomposition.

Les Sultans de la démocratie libérale, disait M. Sauvé, sont responsables de la situation. C'est vrai.

L'HOMME LIBRE.

IL Y A DEJA LONGTEMPS QUE L'ON TIENT A SAVOIR POURQUOI LA CANAILLE HESITE LE PLUS SOUVENT A POURSUIVRE LE "MATIN"

La raison en est bien simple: L'article 325 du Code Criminel dit: "Nul ne commet une infraction en publiant des commentaires honorables et loyaux sur la conduite PUBLIQUE d'une personne qui prend part aux affaires PUBLIQUES..."

Lisez maintenant l'article 326: "Nul ne commet une infraction en publiant une chose difamatoire dans le but de CHERCHER DE BONNE FOI à faire révéler ou redresser un tort ou un grief personnel ou public par la personne qui a le DROIT, ou que celui qui publie cette difamatoire croit avoir le DROIT, ou L'OBLIGATION d'y révéler ou de la redresser, s'il croit que la chose difamatoire est VRAIE et si elle se rattache aux affaires ou aux possessions qu'il cherche à obtenir et si cette publication n'exécède pas, ni par la manière dont elle est faite ni par sa portée, ce qui est raisonnablement suffisant dans les circonstances. CES LOIS NE SONT POURTANT PAS MYSTERIEUSES!"

Si la noblesse est vertue, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux; si elle n'est pas vertue, c'est peu de chose.

La Bruyère.

La politesse est l'expression de l'imitation des vertus sociales; c'en est l'expression, si elle est vraie, et l'imitation si elle est fautive; et les vertus sociales sont celles qui nous rendent utiles et agréables à ceux avec qui nous avons à suivre.

Laurent BARRÉ, Président U. C. C. Q.

Les papiers secrets de la Kommission

Notre journal en poursuit la publication

No de Marque	Quantité	Coût en douane par caisse ou gall.	Coût droits payés par Bout. par caisse ou gall.	Coût droits payés par Bout. par caisse ou gall.	Prix de vente ou de bout. par gallon	Profit ou fit. par gallon
SHERRIES						
71-A	Qts.	Sanderman's XXX Pale Sherry	10.48	1.20	14.40	2.10 .90
71-B	Gal.	Brown Sherry "Superior Rich"	1.80	3.00	4.50	1.50
71-C	Gal.	Jubilee Sherry "Old Nutty"	3.32	6.00	9.00	3.00
71-D	Qts.	Extra Dry Sherry		.58	6.96	1.15 .31
71-E	Pts.	Extra Dry Sherry		.29	6.96	.65 .31
71-F	Qts.	Sanderman's Armanda	12.55	1.50	18.00	2.50 1.00
71-G	Gal.	Oloroso Sherry "Choice Old Rich"		4.56	8.00	3.44
71-H	Gal.	Claro Sherry "Medium Dry"		3.84	4.25	.41
71-I	Qts.	Harvey's Old Fashioned Brown		2.05	24.60	3.50 1.45
72-A	Qts.	Gilbey's Invalid Sherry	9.20	1.25	15.00	1.90 .65
72-B	Qts.	Oloroso Sherry "Choice Old Rich"		.76	9.12	1.50 .74
72-C	Qts.	Native Sherry		.20	2.40	.50 .30
72-D	1/4 btle.	Emperador Sherry	20.90	.65	31.20	1.20 .55
72-E	Gal.	Native Sherry		1.20	2.25	1.05
72-F	Qts.	Harvey's Shooting	12.37	1.85	22.20	3.20 1.35
72-G	Qts.	Harvey's Bristol Milk	18.84	2.65	31.80	4.60 1.95
72-H	Qts.	Emperador Sherry	18.15	2.10	25.20	3.75 1.65
72-I	Pts.	Emperador Sherry	18.45	1.25	30.00	2.00 .75
73-A	Qts.	Harvey's Margarita (Pale Dry)	17.48	2.45	29.40	4.80 1.85
73-B	Qts.	Amontillado Sherry		.70	8.40	1.20 .50
73-C	Gal.	Jerez Sherry		1.92	3.20	1.28
73-D						
73-E	40 oz.	Native Sherry		.30	3.60	.75 .45
73-F	Qts.	Harvey's Bank Sherry	13.36	1.95	23.40	3.40 1.45
73-G	Qts.	Claro Sherry "Medium Dry"		.64	7.68	.90 .26
73-H	Gal.	Amontillado "Very Pale Dry"		4.20	6.25	2.05
73-I	Qts.	Rare Old Amontillado Reina Victoria		2.70	4.70	2.00
74-A	Qts.	Oloroso 1815, Des Allumis			4.25	
74-B	Gal.	Real Solera 1790, Des Allumis			5.50	
74-C						
74-D	Qts.	Amoroso Very Fine Old Pale		1.10	13.20	2.25 1.15
74-E	Qts.	Royal Palace	13.16	1.65	19.80	2.90 1.25
74-F	Qts.	Sanderman's Montilla Fino	10.10	1.55	18.60	2.55 1.00
74-G	Qts.	Harvey's Bristol Cream	24.32	3.30	39.60	5.85 2.55
74-H	Gal.	Vino de Pasto "Superior Old"		4.32	5.00	.68
74-I	Pts.	Sanderman's Montilla Fino	11.40	.85	20.40	1.45 .60
75-A	Qts.	Muscad de Frontignan		.50	6.00	1.00 .50
75-B	Gal.	Muscad de Frontignan	2.63	3.00	5.00	2.00
75-C	Qts.	Tarragona Blanc		.28	3.36	.65 .37
75-D	Gal.	Tarragona Blanc	.92	1.68	2.60	.92
75-E	Pts.	Native Sherry		.10	2.40	.30 .20
75-F	Pts.	Fino Sherry		.60	14.40	.85 .25
75-G	Qts.	Misa V.F.O.	21.80	2.70	32.40	4.75 2.05
75-H	Pts.	Misa V.F.O.	23.78	1.40	33.60	2.50 1.10
75-I	Gal.	Amoroso Very Fine Old Pale		6.60	12.75	6.15

(à suivre)

ration profonde pour ces ouvrages parce que l'auteur a défendu, en termes d'ailleurs émouvants, les clochers des églises de France. Poète catholique M. Louis Mercier sera ordinairement préféré à Madame de Noailles, poète païen. Sur ce point les choses ne me semblent pas, si j'ose dire, se passer autrement qu'en France, où tous les amis politiques de M. Paul Souday ont le talent et tous les ennemis politiques de M. Léon Daudet mauvaise haleine.

L'amour-propre national, compliqué ou non d'intérêts économiques, réclame lui aussi voix au chapitre. "Maria Chapdelaine" n'a guère provoqué au Canada que des récriminations de cousins pauvres: les industriels, les commerçants, maîtres de l'opinion en notre pays, auraient préféré une oeuvre qui fit connaître les farines et les fromages canadiens en France.

Notre littérature, dans la mesure où elle existe, présente comme toutes les littératures d'imitation une autre caractéristique, qui est de prendre les pâles bougies des petites chappelles pour des lampes Madza, quand elle n'en reste pas perpétuellement à 1830. Les écrivains canadiens capables de discerner tout de suite, parmi les livres nouveaux, l'oeuvre forte et substantifique, sont extrêmement rares.

Enfin, le nombre des gens vraiment cultivés est si restreint, que la plus sûre condition du succès pour l'écrivain canadien est encore de rester dans une respectable banalité qui n'aurait que faire de tournures à la Giraudoux ou à la Montherland, même si la recherche de ces formules était en elle-même recommandable.

Mais en regard de ces conditions, défavorables à l'influence que vous voulez mesurer, il en est une qui suffirait à elle seule à les neutraliser toutes, et c'est la communauté de langue et de civilisation. A mesure que l'instruction se répandra chez nous (l'analphabétisme pur a à peu près disparu), et malgré les progrès inquiétants réalisés par l'anglais comme langue seconde, — malgré aussi, il faut bien le dire, les méfiances éveillées dans nos populations catholiques par vos accès de plus en plus fréquents d'anticléricalisme, — cette communauté ménagera forcément une action plus considérable au livre français en notre pays.

A tous les degrés de notre enseignement public, le livre de classe est français. Nos journaux sont français. Notre vie publique s'exprime généralement en français. Beaucoup de nos professeurs sont français ou ont étudié en France. Dès lors, où veut-on que notre jeunesse intellectuelle cherche l'inspiration de son style, sinon de sa pensée? Acceptez-vous sans sourire que l'on classe péle-mêle parmi nos maîtres, chacun avec une clientèle de lecteurs proportionnelle à celle qu'il aurait besoin dans le public le plus catholique de France, Barrès, Bourget, Bazin, Bordeaux, Marcel Prévost, Anatole France, Maurras, la comtesse de Noailles, Louis Hémon, Claudel, Charles Péguy, Léon Daudet, Francis Jammes, Louis Le Cardonnel, Carco, Henry Bataille, Raoul Ponchon, Raymond Radiguet, Georges Duhamel, André Gide, Pierre Benoit, Louis Bertrand? Alors, je réponds sans hésiter à votre première question: — En progrès.

D'autres l'ont dit avant moi, le roman et le théâtre ne fleurissent pas d'ordinaire dans les sociétés de demi-culture. Tout ce qui s'est écrit au Canada pour le théâtre vaut moins que rien. Sur tous les romans qui ont vu le jour en notre pays, deux ou trois à peine valent un peu plus que rien. Mais théâtre et roman sont littéralement opprimés par l'influence française. Les "essais" critiques et philosophiques d'Henri Massis, de Maurras, de Péguy, d'Azais, d'Henri Brémont, de Rémy de Gourmont, d'Anatole France (certains de ses romans ne sont pas autre chose), les pamphlets de Léon Daudet, de Léon Bloy, la critique du "Mercure", des "Marges", de la "Renaissance", du "Crapouillot" ont inspiré et inspirent encore, à des degrés divers, quelques-uns de nos journalistes. Nos poètes ont à tous les vôtres (sans parler des belges) et malheureusement pour eux il n'y paraît que trop.

"Quelle école ou quelle manière représente le plus exactement l'esprit français à vos yeux?" demandez-vous.

Si "vos" yeux, ce sont les miens, je réponds qu'à mon humble avis aucune "école", aucune "manière", dans la littérature française d'aujourd'hui, ne peut prétendre à représenter l'esprit français, les bons écrivains fuyant les "écoles" et négligeant les "manières". Quant au reste, au risque de me classer comme réactionnaire, bourgeois, même pompier, je réponds comme feraient, j'imagine, une bonne demi-douzaine de mes compatriotes: — La prose de Léon Daudet vaut la meilleure de tous les temps et de tous les pays. M. Maurras recèle, avec un peu de pédantisme et de parti-pris et un tout petit peu d'ennui (mais n'est-ce pas le cas de tous les dogmatiques) beaucoup de sagesse.

Le "Sang du pauvre" ne pouvait sortir que d'une plume française. Madame de Noailles, malgré son orientale impudeur, est un bien grand poète, à côté de tous ces nourrissons qui se font éditer en pages blanches pour faire croire qu'ils trempent leur plume dans le lait des Muses. Pierre Benoit, Francis Cargo, André Maurois, Paul-Jean Toulet, ont bien du talent. Les billets politiques de Bainville te vengeur commentaire de la raison catholique — entendons: de la raison humaine — sur les prêches, prophéties et convulsions de couacres, de mages, d'aliénés, d'ahuris, d'aigrefins, de vieux gâteaux, de derviches hurlleurs, d'onanistes et de flagellants, qui constituent les encycliques de Genève. Bien qu'il aligne ses mots et coupe ses phrases comme vous et moi, François de Curel est un puissant dramaturge. Un sauvage de mon espèce aura besoin de la lecture d'Anatole France pour se dégrossir, à condition de savoir où s'arrêter dans l'admiration de ce bel esprit, écrivain monocroque et penseur indigent. Des écrivains comme Péguy et Thérive honorent leur génération. Le "Bal du Comte d'Orgel" restera un chef-d'oeuvre quand les deux ou trois romans entassés dans la "Chartreuse de Parme" seront prisés à leur valeur, c'est-à-dire comme du mélo.

Mais je suis bien forcé de vous dire que les préférences de l'immense majorité de mes compatriotes vont toutes aux écrivains bien pensants: tant mieux si les oeuvres ont un mérite littéraire, mais avant tout sauons les principes! Les auteurs français contemporains les plus lus en notre pays sont — après Larousse, Larive et Fleury, Claude Augé, — Bourget, Bazin, Bordeaux, Georges Goyau, Louis Mercier, Louis Bertrand.

On ne lit pas les dramaturges, on va les entendre. Et comme la littérature dramatique française, à notre époque, ne présente guère d'ouvrages respectables, et qu'en tous pays les directeurs de théâtres sont avant tout des cochons — je veux dire des exploiters des passions humaines, — en même temps qu'on lit les bons romans, la poésie honnête, l'histoire religieuse orthodoxe, on va déguster en famille le tord-boyau de Bernstein, de Bataille, de Coolus et de Kismackers.

Ce qui veut dire qu'en fait de morale nous prenons chez nous indistinctement, la meilleure et la pire. Nous faisons de même pour la littérature."

Pour la toux et les rhumes. Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

Après quelques doses de Novoro du Dr. Pierre, je me sentis bientôt mieux. L'effet de ce remède est simplement merveilleux," écrit Mme. J. Brand de Findley, Ohio. Ne négligez pas un rhume, même le moindre rhume doit être soigné, car ce peut être le commencement d'un mal sérieux et prolongé. Arrêtez-le avant qu'il vous arrête. Ceci est facilement fait par l'emploi en temps voulu du vieux remède de famille si digne de confiance, le Novoro du Dr. Pierre. Depuis quatre générations il s'est acquis une réputation comme un excellent remède contre la toux et les rhumes. Ce n'est pas une drogue de pharmacien, des agents spéciaux seulement le procurent. Pour informations détaillées et instructions, écrivez au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd.,

AVOCATS
Tél. Main 2287 Rés. Rockland 349
J. E. C. DAoust
ARCHITECTE
Diplôme de l'A. A. P. Q.
successeur de
GAUTHIER & DAoust
180, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

J.-A. BEAULIEU, C.R.
AVOCAT
50, RUE NOTRE-DAME, OUEST
Edifice "Duluth", Chambre 42
MONTREAL

CHARLES H. BERARD
B. Sc., L.L.L.
AVOCAT
30 St-Jacques Chambre 42
Tél. MAIN 0295

Salluste Lavery, B.C.L.
Maurice Demers, L.L.L.
LAVERY & DEMERS
Avocats et Procureurs.
19, ST-JACQUES, Montréal.
Téléphone: MAIN 4472.
Cable adresse: "Salluste".

Hon. Rodolphe MONTY, C.P. C.R.
Alfred Duranleau, C.R.
H. S. Ross, C.R.
Eugène R. Angers.
J. C. Martineau.

MONTY, DURANLEAU,
ROSS & ANGERS
AVOCATS
SUITE: 90 ST-JACQUES
TELEPHONE MAIN 140

FELIX DESROCHERS
AVOCAT
20, Rue St-Jacques, Ch. 39
Tél. Main 7019
Rés.: 569, Rue St-HUBERT
Tél. Est 622

L. Conrad Pelletier, c.r.
AVOCAT
ancien Bâtonnier
30 RUE ST-JACQUES, Ch. 42
MONTREAL

NOTAIRES
JOSEPH L. GIROUARD
NOTAIRE
35 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 5030

Téléphone MAIN 4018
P. E. BLONDIN
NOTAIRE
Edifice "Montreal Light, Heat"
83 CRAIG OUEST

DOCTEURS
Téléphone Est 7580.
Dr J. M. E. Prevost

Ex-élève des Hôpitaux de Paris.
Londres et New-York
Pendant quatre ans dans les Hôpitaux Militaires en France et en Angleterre. Spécialiste en maladies sexuelles, maladies de la peau et maladies vénériennes.
HEURES DE BUREAU:
10 heures A. M. à 8 heures P. M.
460 RUE ST-DENIS,
Coin Sherbrooke, Montréal.

ARCHITECTES
Bigonnesse & Bigonnesse
ARCHITECTES
Spécialité — Maisons de rapport.
182, Rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 6752 - - - MONTREAL

Main 1238. Chambre 605
R. BURELLE
Liquidateur — Comptable
Courtier.
71A ST-JACQUES, Montréal

HOTEL BREVOURT HOTEL LAFAYETTE
Cinquième Avenue University Place
RAYMOND ORTEIG, Inc.
Les deux Hôtels et Restaurants, Français de New-York

PYO
— pour —
Pyorrhée, Ebranlement des
Dents, Gencives, Gengivites,
Névralgie Dentaire, Etc.
En vente partout 50c.
Pyo Mfg. Co. Reg'd.
Représentant: 17 rue
St-Paul Est, Montréal

Dr. Philippe Panneton
OCULISTE et AURISTE
Ex-assistant, Fondation Ophthalmologique Rotschild. — Ex-assistant bénévole, Hôpital Boucicault. — Ex-médecin consultant, Hôpital St-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophthalmologie.
400 ST-DENIS Tél. Est 9290

Étampes en caoutchouc
DE TOUS GENRES
A. DEROME et Cie
20 et 22 Notre-Dame (Est)
Téléphone: Main 4679 Montréal

PHARMACIES MODELES
GOYER
184-186 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 4940-4275
700 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 3288-4698
MONTREAL

CONNAISSEZ-VOUS
LE CHOCOLAT
MARTOUGIN?

DINER et DANSE au
SAVOY
Restaurant Franco-Italian
DOMINION Square, Montréal.
COUVERT GRATUIT.

L'AGENT PRINCIPAL
de notre EXISTENCE
Vous n'êtes jamais trop PRU-
DENT pour votre Vue.
L'ORGANE le plus
SENSIBLE, le plus
PRECIEUX.

Le PRIX de vos VUEZ
comprend L'EXAMEN SCIENTIFIQUE de vos YEUX, \$3.00
à \$9.00 complet, avec une garantie.

TAIT-FAVRE
LIMITÉE
L. FAVREAU, Opticien Op-
tométriste, Spécialiste.
197 Ste-Catherine
TEL. EST 7377

Tél. Uptown 8938
FINE, 'Le Fleuriste'
Bouquets pour mariages et
réceptions;
Tributs floraux à bref délai
637 rue STE-CATHERINE O.
MONTREAL

CHANGEMENT D'ADRESSE
Le Dr WILSON-PREVOST, du
Wyoming Apartment, New-York, a
transféré son domicile à
28 Ave d'Iena, Paris (xv)
Téléphone: PASSY 12.87

L'influence qu'exerce dans notre pays la littérature française

D'après M. OLIVAR ASSELIN

Le numéro du 27 décembre des "Nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques" contient la réponse de deux écrivains étrangers aux questions suivantes de ce grand hebdomadaire français:

1.—Quel est l'état présent de l'influence qu'exerce, sur la littérature française d'aujourd'hui? Cette influence est-elle en régression ou en progrès?

2.—Dans quel domaine se manifeste-t-elle avec le plus de vigueur: roman, théâtre, poésie, essais?

3.—Quelle "école" ou quelle "manière" représente le plus exactement l'esprit français à vos yeux?

4.—Quels sont, enfin les écrivains et les oeuvres que vous appréciez le plus et qui jouissent du plus grand renom

auprès du public lettré de votre pays?

Les réponses proviennent d'un romancier, essayiste, et critique péruvien, M. Ventura Garcia Calderon, et d'un Canadien, M. Olivar Asselin. Voici celle de notre compatriote:

"Pour choisir à bon escient dans une production aussi diverse et aussi touffue que la littérature française d'aujourd'hui, il faut une préparation intellectuelle et une liberté d'esprit que la plupart des écrivains du Canada français ne possèdent pas. En général, et peu importe que l'auteur à apprécier soit français ou canadien, les préférences littéraires se déterminent chez nous par les opinions religieuses, politiques ou sociales. Tel de nos écrivains qui, dans la réalité, bâille sur les romans de Maurice Barrès, affecte une admi-

TRAVAUX D'IMPRIMERIE

ECONOMIQUE-RAPIDE-PONCTUEL
et de **QUALITE**

Tel est le service d'imprimerie que le MATIN est en état de vous offrir.

S'AGIT-IL

d'un journal, d'une revue, d'un livre ou d'un factum?

VOULEZ-VOUS

une pancarte, une affiche, des factures ou des formules?

AVEZ-VOUS BESOIN

d'en-têtes de lettres, d'enveloppes, de programmes, de reçus, de chèques, de cartes de visite, de billets, de circulaires?

MAIS ALORS

prenez vivement le téléphone et demandez le service d'imprimerie du MATIN: **EST 0893** et notre agent passera chez vous.

VOILA UN BON MOYEN D'AIDER VOTRE JOURNAL TOUT EN FAISANT UNE BONNE AFFAIRE

DEMANDEZ NOS PRIX

GIN CANADIEN
Melchers
CROIX D'OR



LE MEILLEUR GIN
Fabriqué à Berthierville, Qué. sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDES DE FLAÇONS:
Gros 42 onces - Prix \$3.50
Moyens 28 " - " 2.55
Petits 18 " - " 1.50

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited - Montréal
DISTILLERIE À BERTHIERVILLE

Crocodile?—La Grève de la Chambre— Et la Lumière?

ECHOS ET COMMENTAIRES

(Du "Progrès du Golfe")

Larmes inutiles

Dans son discours à l'appui de l'adresse en réponse au discours du lieutenant-gouverneur, M. Paul-Émile Côté, député de Bonaventure, a ouvert une large parenthèse pour servir un plat de sa façon aux gâtes-sauce que sont pour lui les indépendants. Plusieurs cétacés d'eau douce ont battu des nageoires avec satisfaction en entendant ainsi le jeune, le très jeune député d'en bas de Québec, louer l'avachissement camoufflé en discipline, en le voyant brûler de la gomme arabique sous le nez de l'homme grand qui sert de poitrine à la pensée comme lui, n'auront pas d'arguments plus reluisants province de Québec.

Tant cependant que M. Côté, et tous les crocodiles qui à apporter pour étayer leur théorie, tous les indépendants de cœur et d'esprit, quel que soit le parti auquel ils adhèrent momentanément, se contenteront de se tenir les côtes pour ne pas crever de rire. Cette thèse nous rappelle trop la mendiant rouille du poète, cette

Blanche fille aux cheveux roux
Dont la robe par ses trous
Laisse voir la pauvreté...

M. Côté s'est apitoyé sur le sort de ces "hommes remplis de talents et d'aptitudes (tu me dis pas!) sur qui la province fondait les plus belles espérances (si c'est pas de valeur!) mais qui par leur intransigeance... après avoir brillé au firmament de l'opinion publique d'une lueur passagère, sont bientôt tombés dans le domaine de l'oubli (ça doit donc être "souffrant" tomber de même!) ne laissant après eux que le vide et le regret. (Viens-y voir!)

Et le "Soleil", l'éternel pâmé devant tout bec libéral qui s'ouvre ne fut-ce que pour bailler, appelle ça faire bravement, franchement et loyalement sa profession de foi politique.

Pour mettre un baume sur les patriotiques douleurs du député de Bonaventure, nous nous contenterons de lui dire que depuis la Confédération, — pour ne pas remonter plus loin — nous avons, dans la province de Québec, enterré un tas de moutons qui eux aussi, sous le fallacieux prétexte de discipline et de solidarité des divers éléments d'un parti, ont passé leurs années de vie politique à lécher les bottes et à broser les haut-de-chausses de leurs chefs politiques, et qui parle aujourd'hui de ces poires qui se prétendaient juteuses de leur vivant? Leurs noms mêmes sont oubliés et il faut fouiller les registres de l'état civil pour avoir une preuve quelconque de leur existence. Même les almanachs sont silencieux à leur endroit.

Nous ne vous connaissons pas, M. Côté, mais cela ne nous empêche pas de vous vouloir du bien, et même beaucoup de bien. Et c'est pourquoi nous nous permettons de vous conseiller de rester debout partout et toujours, quoi qu'en disent vos chefs, n'oubliant jamais que, dans la vie politique comme dans la vie morale, il n'y a que les violents qui l'emportent.

M. Côté, nous vous serrons la main et vous souhaitons une bonne et heureuse année.

Une bonne action

Le gouvernement libéral vient de s'honorer en nommant M. Arthur Beauchesne greffier de la Chambre des Communes, et il nous fait plaisir de le reconnaître. M. Beauchesne s'était vu frustré de cette position par M. Northrup lors de la retraite de M. Flint. Ce n'est pas faire malice au gouvernement de dire que si ce dernier a eu l'occasion de rendre ainsi justice à un Canadien-français, il le doit pour une bonne part à la longévité de l'heureux titulaire. A condition de vivre toujours au moins jusqu'à quatre-vingts, les Canadiens-français qui sont dans le service civil ont toujours une chance d'obtenir, pour leurs vieux jours, ce qui leur est dû.

"Le Droit", comme d'ailleurs toute la presse française, a accueilli la nomination faites aux postes de greffiers du Sénat et de la Chambre des Communes. Voici le texte des remarques de notre confrère d'Ottawa:

"Par la nomination de M. Arthur Beauchesne au poste de greffier de la Chambre des Communes, le gouvernement libéral rétablit une tradition qui existait depuis la Confédération et qui avait été rompue deux fois sous le régime conservateur. En effet, il était tacitement entendu que des deux greffiers du Sénat et de la Chambre des Communes, l'un devait être Canadien-français.

"A l'époque de la Confédération, M. J.-F. Taylor qui était, sous l'Union, greffier du Conseil législatif et M. W. B. Lindsay, qui était greffier de l'Assemblée législative, furent respectivement nommés greffier du Sénat et de la Chambre des Communes.

En 1871, le gouvernement nomma M. L. Lemoine pour succéder à M. Taylor. M. Lemoine eut comme successeurs MM. Langevin, Chapleau et Blount.

"A la Chambre des Communes, M. Patrick succéda en 1872 à M. Lindsay. Les autres greffiers des Communes furent depuis MM. Bourinot, Flint et Northrup, tous anglo-protestants.

"Sous le régime conservateur, M. Blount qui était secrétaire de sir Robert Borden, alors premier ministre, fut nommé greffier du sénat en remplacement de M. Chapleau. A la même époque, M. Flint était greffier des Communes. La tradition était donc rompue puisque les greffiers des deux chambres étaient anglo-protestants. La tradition fut rompue une seconde fois lorsque M. Flint, greffier des Communes, prit sa retraite. Au lieu d'être remplacé, comme il était convenable, par M. Arthur Beauchesne qui était sous-greffier, le gouvernement conservateur nomma M. Northrup. Des deux greffiers pas un seul n'était de langue française ou bilingue.

"Par contre, les deux sous-greffiers étaient de langue française et tous deux avaient été privés de la promotion sur laquelle ils comptaient et à laquelle ils avaient droit.

"Justice vient d'être rendue à M. Arthur Beauchesne qui devient greffier de la Chambre des Communes en remplacement de M. Northrup, démissionnaire. Ceux qui ont suivi le travail de M. Beauchesne depuis sa nomination aux Communes et qui connaissent sa compétence et son dévouement seront enchantés de la promotion qu'il vient de recevoir. Cette promotion honore son bénéficiaire, l'hon. Rodolphe Lémieux et le cabinet qui l'a permise.

A quand la lumière?

Un journal, si limité soit le nombre de ses pages, ne mène jamais en vain une campagne persistante et appuyée sur des preuves que l'adversaire n'ose pas attaquer de front. Depuis des semaines et des semaines M. Roger Maillet, dans un petit hebdomadaire de quatre pages, harcèle le gouvernement Taschereau et sa Commission des Liqueurs, et, déjà toute la haute popote ministérielle est aux abois. Le premier, le "Matin" a réclamé du gouvernement provincial la publication des noms des fournisseurs de la Commission des Liqueurs et des prix payés à ces mêmes fournisseurs pour leurs boissons.

Le gouvernement, fort de son immense majorité en chambre et se fiant sur la kolossale servilité de ce qu'on est convenu d'appeler la grande presse, a toujours fait la sourde oreille et a continué à ronfler sur ses surplus comme un pivout au pied d'un poteau de téléphone. Le "Matin" devant cette conspiration du silence, n'en a pas moins continué à asséner ses coups de marteau vigoureux... si bien qu'aujourd'hui le clou entre presque tout seul! Singulière puissance de la presse hebdomadaire quand elle est dirigée avec talent.

Samedi dernier, la "Patrie", dans un éditorial, adjurait le gouvernement de se rendre aux exigences de l'opinion publique qui réclamait la publication du prix coûtant des liqueurs. Cette pression, disait le confrère montréalais, se fait aujourd'hui aussi bien de la part des amis du gouvernement que de ses adversaires. C'est que les premiers sentent bien que le régime roule vers la défaite à très brève échéance s'il ne se rend pas au plus tôt à ce que réclame le public guidé par son gros bon sens.

"La Patrie" prétend que le gouvernement n'a plus de

raisons pour refuser à l'opposition ce qu'elle lui demande au sujet de l'administration de la loi des liqueurs. Nous irons plus loin que notre confrère et nous prétendons que le gouvernement n'en a jamais eues. La Commission des Liqueurs étant une entreprise d'Etat, maintenue avec l'argent du public, devait rendre au peuple, ou plutôt à ses représentants à la Législature, des comptes détaillés, en blanc et en noir, de toutes et chacune de ses opérations. Nous avons toujours pensé que le gouvernement pouvait fournir à la population de la province les meilleurs vins de France à des prix ridiculement bas, étant donné la très forte dépréciation de la monnaie française et les taux de douane très raisonnables exigés sur les vins par le gouvernement fédéral au témoignage même de M. Alexandre Taschereau.

Or, en fait, nous payons les vins, aux magasins de la Commission des Liqueurs, deux, trois et quatre fois plus cher qu'ils coûtent, tous frais payés, à ceux qui importent directement de France. Pourquoi cela? Est-ce parce que la Commission fait des profits scandaleux pour donner au gouvernement l'occasion de se vanter de ses surplus? Est-ce parce que la Commission paie à ses fournisseurs PLUS CHER que ceux-ci ne demandent en réalité moyennant pour eux l'obligation de remettre la différence à la caisse électorale du parti libéral? Nous ne le savons pas, mais nous usons de notre droit de critique loyale en affirmant que conduite comme elle l'est actuellement, l'entreprise menace de devenir, si elle ne l'est déjà, comme prétend le "Matin", une KOLOSSALE KOUCHONNERIE.

Le gouvernement Taschereau qui cite avec tant de complaisance la liste des gouvernements qui ont imité sa loi sur la boisson, pourrait peut-être étudier avec profit la méthode qu'ils ont suivie dans la mise en pratique d'une loi des liqueurs apparentée à la nôtre.

"La Colombie Anglaise, dit la "Patrie", a imité notre loi, mais nous devrions imiter, à notre tour, son système. L'état détaillé des opérations de la première année, que nous avons sous les yeux, est un modèle de clarté, et conforme à la meilleure pratique des maisons d'affaires sérieuses. Tout y est, en blanc et en noir, et l'opinion publique est satisfaite."

Pourquoi le gouvernement de la province de Québec n'agit-il pas de la même manière?

Jean BERTHIER.

Post-scriptum. — Les lignes ci-dessus étaient écrites quand les journaux nous ont apporté le texte des paroles de M. Taschereau concernant les affaires de la Commission. Le gouvernement, a dit M. Taschereau, et les commissaires donneront à l'opposition tous les renseignements qu'elle désire. "Si par la suite notre commerce en subit du préjudice, c'est le chef de l'Opposition et son parti qui en porteront la responsabilité. Quant à nous, nous sommes fatigués de nous faire dire, si odieusement et si injustement, que nous avons quelque chose à cacher." Nous prenons acte de cette déclaration du premier ministre tout en trouvant étrange de le voir trouver légitime cette année ce qu'il considérait inacceptable l'an dernier. Nous espérons de plus que la lumière sera faite, non pas seulement sur les affaires de la Commission depuis l'an dernier, mais sur toutes ses opérations depuis sa création. Nous ne voulons pas d'un rapport quelconque cuisiné d'avance. Quant à la menace faite à l'Opposition de la rendre responsable d'une hausse éventuelle du prix des boissons, elle est ridicule au premier chef, pour la bonne et simple raison que l'Opposition n'a aucun contrôle sur les prix qui sont fixés par les commissaires seuls sans qu'ils soient tenus de prendre au préalable l'avis de M. Sauvé et de ses amis.

J. B.

La Noble Mission du Journaliste

Je vous raconterai comment et pourquoi je suis devenu journaliste, et ce que j'ai voulu faire.

Il y a de cela trente-deux ans. J'étais à Rome et je réfléchissais sur l'emploi de ma vie, dont j'avais voulu soudain changer le cours. J'avais été journaliste, je ne voulais plus l'être. Je trouvais une incompatibilité entre cette profession et le regard nouveau que je jetais sur le monde et sur moi-même.

Quelqu'un m'avait donné les Actes des martyrs. J'y remarquai de braves gens qui, n'ayant pas grands moyens, se rendaient utiles en portant d'une église à l'autre les lettres du Pape et des évêques. Ils prenaient un bon bâton et se mettaient en route. Sans se laisser arrêter par les chemins ni par les hommes contraires, ils accomplissaient leur mission tant qu'ils pouvaient aller. Qu'ils commentassent un peu les pièces dont ils devaient donner lecture, c'est tout simple. Qu'ils se servissent quelquefois de leur bâton pour défendre les messages que l'ennemi voulait leur prendre, je ne leur en fais pas un crime. S'ils ont donné, à l'occasion, quelques coups de trop, je me plais à croire qu'ils s'en sont repentis. Toujours est-il que la vocation de ces gens de bien me parut très excellente dans son humilité.

Et lorsque plus tard, le désir de ne pas être inutile me fit rentrer dans la carrière du journalisme, devenue pour moi toute autre, je me souvins de ces batteurs d'estrade dont la vaillante vie m'avait charmé, et je me dis que je serais un de ces hommes-là.

J'ai été cela trente ans, et j'ai franchi plus d'un mauvais passage. (Louis Veillot, "Mélanges", 3e série, t. IV, p. 118).

Le Catéchisme d'un Bon Journaliste

Un confrère parisien "Impartial français" vient de publier un savoureux catéchisme de persévérance à l'usage des rédacteurs de journaux d'information. Questions et réponses s'y succèdent avec brio et une douce ironie. Qu'on en juge: Demande. — Qu'a-t-on trouvé dans la paillassse de la vieille mendicante de la place Saint-Sulpice?

Réponse. — On a trouvé 100,000 fr. en Bons de la Défense nationale.

D. — Qu'a-t-on découvert dans la personne du ramasseur de mégots frappé de congestion?

R. — Un descendant des plus grands noms de France.

D. — Qualifiez la pluie un jour de commémoration patriotique?

R. — La pluie, pendant toute la cérémonie, n'a cessé de tomber, drapant la ville d'un voile funèbre. On eût dit que la nature voulait prendre part au deuil de la population, pensant à l'héroïsme de nos soldats victorieux.

D. — Comment s'appelle l'Angleterre?

R. — La perfide Albion.

D. — Comment s'appelle encore l'Angleterre?

R. — Notre loyale alliée.

D. — Quelles mesures énergiques a-t-on prises à la suite de cette épouvantable catastrophe de chemin de fer?

R. — On a mis immédiatement l'aiguilleur en état d'arrestation.

La
XXX
Frontenac
en Fût

CRÉMEUSE! ÉPAISSE! TRÈS BRUNE!

Une véritable bière du nord de l'Angleterre — pas un porter. — Brassée par un maître brasseur anglais, avec du houblon importé du comté de Kent. — Possède une belle couleur brune que seul peut lui donner son âge. Soutirée de vieux fûts de chêne.

Vendue en fût seulement, dans les tavernes exclusives suivantes:

DEMANDEZ-LA.

Lipton Hotel	216, rue St-Jacques
Prince of Wales Hotel	17, Ave. McGill College
Mansfield Hotel	132, rue Mansfield
St. Elmo	203, rue McGill
Manchester Hotel	2539, rue Notre-Dame Ouest
Landry, J.	1497, Blvd St-Laurent
Krausman's Cafe Limited	80, rue St-Jacques
C.P.R. Hotel	3501, Blvd St-Laurent
Café Canadien Limitée	164, Ste-Catherine Est

**ECHANGEZ VOTRE VIEUX POELE A GAZ
PROCUREZ-VOUS UN
Poêle "REGENT"
ECONOMIQUE**

N'attendez pas que notre offre spéciale d'échange contre votre vieux poêle soit expirée. C'est le temps de profiter de cette occasion et de nos facilités de paiements.

PAR EXEMPLE

Un acompte de \$5 met ce poêle 28E dans votre maison; vous payez le reste par mensualités. Nous vous allouons \$5.00 pour votre vieux poêle.

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONS.

Edifice Power, 83 rue Craig Ouest, Main 4040/
605, Angle Ste-Catherine et de la Montagne, Upt. 6000-6001.
447 Est, rue Ste-Catherine, chez Dupuis Frères, Est 2395
2575 Est, rue Ste-Catherine, près Lasalle, Clairval 1850;
1657, Avenue Papineau, près Mont-Royal, Amherst 6863.
858 rue Saint-Denis, près Duluth, Bélair 7378.
1945 Avenue du Parc, près Laurier, Bélair 7359.
5522 rue Sherbrooke Ouest, N.-D.-G., Walnut 0100.
1328C rue Wellington, Verdun, York 1650.

**NE COMMANDEZ PAS SEULEMENT "DE LA
FARINE", MAIS COMMANDEZ DE LA
Farine Rega
LA MELLEURE AU MOND**

avec laquelle vous ferez tous jours des pâtisseries savoureuses, légères, appétissantes.

Vendue partout en sacs de 7.14-24 1/2 et 98 livres, et en barils de 98 et 196 livres.

**St. Lawrence Flour Mills
Company, Limited,
MONTREAL.**

LES BELLES FOURRURES

Nos nouvelles séries contiennent les modèles les plus récents et les plus distingués, depuis la gracieuse petite cravate en taupe jusqu'au luxueux tour de cou en renard ou en vison.

EMMAGASINAGE DES FOURRURES

La maison se charge de l'entretien et de la conservation des fourrures qui lui sont confiées par sa clientèle.

**CHAS. DESJARDINS & CIE, Limitée
130, RUE SAINT-DENIS**

CONTRE TOUS les ABUS et TOUTES les INIQUITES

Le numéro: **LE MATIN** Paraît tous les Samedis

Cinq Sous **POLITIQUE ET LITTERAIRE**

Directeur: Roger Maillet. Fondé en 1920. Journal d'avant-garde.

LE "MATIN" A PUBLIE DES ECRITS DE: Olivier Asselin; Louis Arcaud, Victor Barbeau, Camille Barrière, Arthur Beauchesne, Alphonse Beauregard, Pierre Marcel Bernard, Auguste Boddart, Albert Boissjoli, Berthelot Brunet, Ernest E. Cinq-Mars, Edouard Chauvin, René Chopin, Mme Eva Côté, Joseph Duguay, Albert Druex, Louis Francoeur, Englebert Gaillez, A. L. Gizeau, Léon Gauthier, Camille Houde, M.P.P.; Philippe Laferrière, Armand Lavergne, K.C.; Henri Letondal, Ewerton A. Macnab, Dr. Albéric Maria, Paul Morin, Léo-Pol Morin, Isate Nantais, Honoré Parent, Dr. Philippe Panetton, Marius Peladeau, Ubald Paquin, Fernand Préfontaine, Jean Riddez, Antoine Rivard, Edouard Sylvestre, Léon Trépanier, Valombre, Gaëtan Valois, E. C. Villeneuve, etc.

ABONNEMENTS

MONTREAL: \$2.50 par année; six mois: \$1.50.— CANADA: \$2.00 par année; six mois: \$1.00.— ETRANGER: \$3.00 par année; six mois: \$1.50.

(Les abonnements courent du 15 ou du 1er de chaque mois.— Prière de joindre dix sous en timbres pour tout changement d'adresse.— Toute irrégularité dans le service réparée à nos frais.)

LISEZ ET FAITES LIRE

"LE MATIN"

LE JOURNAL LE PLUS COMBATTIF

**Qui harcèle chaque semaine les profiteurs,
les politiciens véreux, les voleurs et les
empoisonneurs, et tous les malfai-
teurs publics.**

LE MATIN est tout un arsenal de faits, de chiffres, de documents, d'opinions, d'arguments, de dates. Si vous voulez nettoyer la province, prenez-en les moyens! N'attendez pas à la dernière minute: les trois quarts de votre effort seront perdus. Ce n'est pas pendant la période électorale que la majorité des citoyens se forme une opinion. Cette vérité est acceptée par tous les hommes de bon sens.

On peut acheter des copies du MATIN, pour fins de propagande à trois piastres le cent, adressées à cent personnes; à trente piastres le mille, adressées à mille personnes.

OU ENCORE, 100 abonnements de trois mois à 30 sous chacun, que nous servirons par la poste aux adresses que vous nous donnerez.

Aidez le MATIN, journal de l'avant-garde oppositionniste, à "désempoisonner" notre province.

LE MATIN, 164 rue Saint-Denis, Montréal, Canada. — M. le Gérant.

Veillez trouver ci-inclus la somme de trois dollars pour cent copies du MATIN que vous devez adresser aux cent personnes dont je vous fournis la liste ou bien à cent personnes de votre choix dans le comté de

Nom du comté.....

Nom (du souscripteur).....

Adresse (du souscripteur).....

Veillez trouver ci-inclus la somme de trente dollars pour 1,000 copies du Matin que vous devez adresser aux mille personnes dont je vous fournis la liste ou bien à mille personnes de votre choix dans le comté de

Nom du comté.....

Nom (du souscripteur).....

Adresse (du souscripteur).....

Veillez trouver ci-inclus la somme de..... pour..... mois d'abonnement à votre journal aux conditions ordinaires.

Nom (du souscripteur).....

Adresse (du souscripteur).....

Veillez trouver ci-inclus la somme de 30 dollars pour 100 abonnements de trois mois à 30 sous l'abonnement. Veillez envoyer ces copies aux cent personnes dont je vous fournis les noms ou à cent personnes de votre choix dans le comté de

Nom du comté.....

Nom (du souscripteur).....

Adresse (du souscripteur).....

(Rayer les formules inutiles)

UNE HISTOIRE DE DOCUMENTS

Contre la liberté de la presse

Le comité du syndicat de la presse parisienne n'accepte pas le "prétexte" invoqué par M. Herriot

(Nous cueillons dans un journal français "L'Eclair", les colonnes suivantes:)

Le comité du Syndicat de la presse parisienne s'est réuni le 31 décembre 1924 et a voté, concernant les poursuites intentées contre "L'Eclair", l'ordre du jour suivant; ce n'est pas à nous à en souligner la vigueur:

Le comité du syndicat de la presse parisienne, fidèle à des traditions dont il ne s'est en aucune circonstance départi, considérant que la liberté de la presse est la première des libertés républicaines, proteste avec énergie contre les poursuites dirigées contre plusieurs journaux, et surtout contre la prétention du gouvernement de les soustraire, par une qualification déshonorante, au jugement de droit commun en matière politique; le jury.

Le comité félicite son président de la protestation dont il a pris l'initiative et s'y associe d'autant plus complètement qu'il ne peut admettre un seul instant le prétexte allégué dans la réponse de M. le président du conseil.

Si le gouvernement estimait qu'il devait rechercher l'origine de la divulgation d'un document, il n'était nul besoin de poursuivre un journal; il suffisait, ainsi que cela se produit habituellement, d'ouvrir une instruction contre X.

M. Emile Buré est inculpé

L'"espion" refuse de faire connaître ses "complices"

Les habitués des couloirs de l'instruction, au Palais de Justice, s'étonnaient, hier, avant 2 heures, de constater un mouvement inaccoutumé devant le cabinet 22 de la deuxième galerie nouvelle et se demandaient: — Quel est donc le grand financier qui va comparaître?

Car, pour poursuivre "L'Eclair", on a choisi un des quatre cabinets de la section financière du parquet qui, pour la première fois, au lieu de millions égarés, de dividendes fictifs ou de dissimulation de bénéfices de guerre, va entendre politique.

A 2 heures tapant, M. Emile Buré, encadré du coupable, M. Gautherot, et de Me Alexandre Zévias, apparaît au haut de l'escalier.

Le groupe est aussitôt photographié, au grand émoi des dames et messieurs qu'à côté un juge enroué de ses divorces essaie de reconclure.

La porte du cabinet 22 s'ouvre et M. Laroque, juge d'instruction, fait entrer M. Gautherot qui suit le directeur de "L'Eclair" et l'avocat.

Le juge a procédé à l'interrogatoire d'identité de M. Gautherot. Lorsque le greffier Poullet a transcrit les noms, prénoms et qualités de l'inculpé, ce dernier déclare:

— Je n'ai rien à répondre quant au document et à ses origines.

M. Buré intervient alors et dit: — Je me substitue complètement au grand géant et prends l'entière responsabilité de la publication dans "L'Eclair" du rapport du général Nollet sur les armements de l'Allemagne.

— Dans ces conditions, répond le juge, je vous inculpe d'infraction à l'article 2 de la loi du 18 février 1886.

M. Buré réplique: — Je proteste avec indignation contre des poursuites intentées en vertu de la loi sur l'espionnage à un journaliste uniquement soucieux de l'intérêt de son pays.

— Je proteste également contre les termes et la lettre adressée par M. Herriot, président du conseil, à M. de Narbonne, président du Syndicat de la presse parisienne, parce que cette lettre constitue une inimitié certaine du pouvoir politique dans le pouvoir judiciaire.

D. — Pouvez-vous me désigner les ou les personnes qui vous ont fait parvenir le document Nollet?

R. — Ma conscience professionnelle m'interdit de citer aucun nom. Quant à la raison de sa publication, j'ai estimé que loin de desservir la défense nationale, elle ne faisait qu'appuyer l'attitude du gouvernement dans la question de l'évacuation de Cologne.

Ce document avait été déjà analysé par la presse française et étrangère. L'idée patriotique qui a dicté mon acte est la même que celle qui a inspiré le général anglais Morgan, président de

la commission interalliée du contrôle des armements de l'Allemagne. Le général Morgan a dénoncé, dans la presse anglaise, les faits qu'il a pu observer et a signalé le péril que font courir à la paix européenne les armements de l'Allemagne.

— Cela est d'autant plus nécessaire que la presse libérale et travailliste en Angleterre mène une campagne en faveur de l'évacuation de la zone de Cologne.

— Le "Manchester Guardian" est allé jusqu'à affirmer que l'Allemagne est aussi désarmée que le Danemark.

— J'ai publié en tête de "L'Eclair" l'extrait du journal anglais le même jour où je divulguais le rapport du général Nollet.

M. Buré a ensuite fait observer que, depuis de longs mois, le général Nollet était informé de son rapport avait été distribué à de nombreuses personnalités et que le gouvernement avait jugé inutile d'intervenir.

M. Laroque demanda au directeur de "L'Eclair" de s'expliquer sur la découverte dans le bureau de son journal d'un document concernant l'aviation allemande.

— Je vous rappelle, monsieur le juge, répond M. Buré, que c'est moi-même qui vous ai désigné et ouvert le bureau secret que vous n'avez pas découvert et qui renfermait le document concernant l'aviation allemande.

— C'est exact, constate le magistrat. M. Buré déclare alors: — Je n'ai jamais eu l'intention de publier ce document; je voulais l'utiliser pour une campagne destinée à révéler les armements allemands; malheureusement, j'ai dû renoncer à mon projet ayant été devancé par d'autres journaux.

La séance avait duré une heure.

Le général Nollet a menti, en voici une première preuve

Lord d'Abernon, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, recommande la publication des rapports des commissions de contrôle.

M. Nollet, général, ministre de la guerre, insista beaucoup lundi, devant la Chambre, sur la mauvaise humeur, les récriminations que ne manqueraient pas de provoquer en Angleterre la publication de son rapport du 24 avril 1924.

Nous saisissons là M. Nollet en plein mensonge. Non seulement le cabinet de Londres n'a jamais inquiété le général Morgan dont on connaît les révélations sur le réarmement allemand, mais encore — c'est "Sans-Fil" qui nous l'annonce — lord d'Abernon "demande explicitement que les rapports de la commission militaire de contrôle des armements soient publiés sans délai en entier." — J. C.

"Le complice de Buré? c'est moi!"

déclare M. Paul Lévy, directeur de "Aux Écoutes"

Spontanément, dès que "L'Eclair" fut poursuivi, mon camarade de "Aurore" et mon ami de toujours Paul Lévy vint me demander la permission de déclarer dans "L'Eclair" que c'était lui qui m'avait donné le rapport Nollet. Je le pria vivement de n'en rien faire, et mes collaborateurs se joignirent à instances.

Hier soir, chez le juge d'instruction, lorsque M. Laroque me demanda quel était mon informateur, je lui répondis: — Ma conscience professionnelle m'interdit de vous le dire.

Mais en rentrant à "L'Eclair", je trouvai dans les bonnes feuilles du journal de Paul Lévy la déclaration que "L'Eclair" publie ci-dessous.

Je suis sensible à l'intention que a été le geste amical et courageux de Paul Lévy. J'aurais préféré que l'affaire se poursuivit comme je l'avais engagée. Mais je comprends les sentiments auxquels otéit Paul Lévy et je m'incline. Depuis six ans, il m'a donné son journal la même campagne nationale que nous. Il sera de la bataille. De la victoire.

J'ai appris dans la soirée de samedi 27 décembre que mon ami Buré était poursuivi. Je me rendis immédiatement à "L'Eclair" pour autoriser Buré à dire publiquement que c'était moi qui lui avais remis le rapport du général Nollet, ou plutôt la copie de ce rapport, car l'original n'a jamais été en ma possession.

Je déclare très haut que je me solidarise entièrement avec Buré et que j'assume publiquement la responsabilité de ce que j'ai analysé dans le numéro "Aux Écoutes" portant la date du 21 décembre, si la place dont je dispose me l'avait permis et si j'étais directeur d'un quotidien.

C'est en vain que le général Nollet voudrait assimiler pareille publication à celle de pièces secrètes, portant des cotés.

Il ne trouvera jamais aucun journaliste français qui accepte de publier, ni même de recevoir en dépôt des pièces secrètes, pouvant lézasser la défense nationale.

Mais ici il ne s'agit pas de cela. Le rapport du président de la commission militaire de contrôle des armements français, mais sur les armements allemands, ainsi que la dit fort justement Henry de Jouvenel.

Sa publication avait été envisagée. Le comité de la presse parisienne s'est opposé à la publication, parce qu'il est un grand principe de confidentialité. Mais il a été de reculer, et que il était de lui la veine sous le boisson, dans

la crainte où il vit de devoir prendre, sous la pression de l'opinion publique, des mesures énergiques contre l'Allemagne.

Mais nous, nous faisons précisément appel à l'opinion publique, notre unique sauvegarde contre les saboteurs de la victoire, les démolisseurs du traité de Versailles.

Grâce aux campagnes des journaux patriotes, grâce à la publication du rapport Nollet, l'opinion publique commence enfin à deviner l'effroyable péril que le gouvernement Herriot cachait avec soin.

Nous sommes profondément heureux d'avoir rempli notre devoir de guetteur, et d'avoir contribué à faire connaître à la France, le péril de guerre qui est aux portes, mais que nous pouvons encore conjurer en désarmant la nation violente et fourbe qui s'appretait. — Paul LEVY.

Les "indiscrétions" salutaires

Parmi les journaux dits d'information, le "Matin" de Paris, a résolument pris parti contre les caprices du gouvernement; le "Petit Parisien", sans trop s'engager, cite copieusement ses articles très sévères de ses confrères; le "Journal" cite en bonne place les protestations et interpellations. Henry de Jouvenel écrit dans le "Matin" (28, 2):

— Les poursuites contre la "Liberté" étaient ridicules, celles-ci sont odieuses. Pas un journal digne de ce nom, que dis-je, pas un homme libre ne peut s'y résigner. Que M. René Renoult, se satisfasse de ses procédés de police, je le veux bien; que M. Herriot les supporte, cela passe l'esprit. Rien qui ressemble moins à la nature généreuse du président du Conseil que ce gouvernement par l'inculpation, cette mesquine fureur appelant, comme une servante, la justice au secours du pouvoir, ces libertés prises avec la liberté, cet arbitraire qui plie les lois à son caprice et tente de changer des adversaires en victimes.

— Souhaitons pour l'honneur du gouvernement et les traditions républicaines, de ne jamais voir ce procès, de ne jamais entendre le ministre public soutenir: "Ce journaliste a infirmé nos papiers. Nous lui appliquerons les textes dirigés contre ceux qui informent l'étranger. Il nous a livré les secrets de l'Allemagne. Nous le traiterons comme s'il lui avait livré les nôtres. Il nous a avertis. Punissons-le de nous avoir trahis. Nous ne lui reprochons que la vérité. Mais elle nous gêne, et c'est elle que nous accusons en lui."

— Non! Que M. Herriot nous épargne ce spectacle!

— La publication du rapport Nollet met en fâcheuse position de ministre de la Guerre comme le résumé de la conversation de Chequers ouest de ridicule M. Herriot; mais ce n'est pas un crime de prouver l'imprévoyance de chefs d'Etat par trop prétentieux. De Curtius, (Gaulois, 28, 12):

— Mais mettre en fâcheuse position des ministres ridicules ou incapables, est-ce attenter à la sûreté de l'Etat? Il faudrait le prouver, et ce serait difficile!

— M. Buré a fait à "L'Eclair" une campagne animée de patriotisme le plus éclairé. Il est du dernier grotesque de accuser son journal de compromettre notre sécurité. Mais M. Buré a combattu avec acharnement le cartel et ses ministres, il leur a porté de rudes coups; il a fait éclater à tous les yeux leur imprévoyance et leur incapacité à régler au monde des questions qui préoccupent le monde, et voilà ce que ces messieurs ne pardonnent pas.

— "L'Humanité" peut bien publier tout ce qui plaira à M. Cachin, insulter nos chefs militaires, prêcher la désertion, les refus d'obéissance, prôner le meurtre et le vol à main armée. On ne pourra pas sur cette feuille néfaste. Même on prendra ses ordres, on suivra ses injonctions. Il n'y a pas de péril à gauche!

— Pour les journaux d'opposition, on rétablit des lois de lèse-majesté. Rappelons-nous qu'on peut tout entreprendre contre la France, mais qu'il ne faut pas toucher à la personne sacrée des cartellistes."

Sa responsabilité

L'opposition québécoise pourra enfin savoir quelques-uns des prétendus secrets de la Commission des alcools. Le premier ministre vient de lui faire connaître en effet les intentions de son cabinet à ce propos. "Nous avons, l'année dernière, refusé certains renseignements qui, s'ils étaient rendus publics, seraient de nature à nuire au succès de notre entreprise. Mais nos commissaires, ainsi que le gouvernement, n'ont rien à cacher, et forts de la rectitude de toutes leurs opérations, ils donneront ces renseignements au chef de l'opposition et à ses amis. Si par la suite notre commerce en subit du préjudice, c'est le chef de l'opposition et ses amis qui en porteront toute la responsabilité", a dit le premier ministre. Le ministre aurait peut-être pu s'aviser de tout cela l'an dernier. Mais il ne tenait sans doute pas alors à se faire prendre à l'improviste. Et depuis un an, il a eu le temps de se préparer. Pour le reste, l'opposition ayant droit de connaître ce que se passe dans une commission responsable au public, puisque c'est avec le argent des contribuables que celle-ci marche, elle ne fait qu'user de ses prérogatives. Et la tentative de lui jeter l'absence sur les épaules la responsabilité d'une hausse quelconque des prix de l'alcool et des vins, postérieure à l'engouement dont elle parle, — hausse que la commission pourra toujours décider à son gré, ne serait-ce que pour aider le gouvernement à trouver des armes contre ses adversaires politiques, — n'impressionne à guère le public. Si le gouvernement n'a d'autre barrière que celle-ci contre la curiosité légitime de l'opposition, la manoeuvre n'est pas bien faite. — (Le "Matin").

L'instinct du Scribe

Les rédacteurs du "Soleil" s'en donnent contre le grand écrivain espagnol Vincent Blasco Ibañez. Il est bien évident que les scribes du "Soleil" n'ont pas lu le pamphlet "Alphonse XIII démasqué". Qu'importe! le "pauvre Ibañez" (sic) soupire un enflé de l'établissement, un Laurent Baudry quelconque.

Voici la fin du morceau: — "Si le régime monarchique n'a pas assuré le parfait bonheur au peuple espagnol, il a tout de même permis à l'écrivain rebelle de développer assez son talent pour en retirer des revenus princiers qui lui permettent de vivre à l'aise en quelque pays du monde qu'il lui plaise de rester. Cela ne donne pas des preuves que M. Blasco (resic) soit disposé à tout sacrifier et à se sacrifier lui-même pour "libérer" ses compatriotes de l'opposition royale et dictatoriale que lui fait endurer le despotique Alphonse et son plus despotique directeur. Des gens de ce calibre ne font pas les révolutions. L'égoïsme, "l'égoïsme", a vite fait de les paralyser en chemin."

— Mais pourquoi diable le "Soleil" en veut-il tant à Ibañez qu'il attaque pour la deuxième ou troisième fois? — Nous allons vous le dire.

— Nous avons lu au MATIN, le pamphlet d'Ibañez; les ressemblances entre la dictature espagnole et la dictature libérale à Québec sont nombreuses.

— Or, comme les scribes ne manquent pas d'instinct... — (Le "Progrès du Gâté").

Dans Metapédia

A une assemblée des cultivateurs de St-Vincent, comté de Matapédia, tenue le 16 novembre dernier, sous la présidence de M. Louis de G. Levesque, la résolution suivante a été adoptée:

— Que le gouvernement prenne les moyens de mettre en pratique immédiatement les résolutions adoptées par le congrès de Québec touchant la colonisation, car les colons, à l'heure actuelle, souffrent beaucoup.

— Tiens, tiens, les colons souffrent! Ils souffrent même "beaucoup". — C'est sans doute d'avoir trop souffert le Régime actuel!

UN BULLETIN PRECIEUX

C'est un signe des temps qu'une revue, consacrée à des matières très intéressantes, mais plutôt spéciales, comme "Le Bulletin des Recherches Historiques", publiée à Lévis sous la direction de M. Pierre-Georges Roy, archiviste provincial, puisse se réjouir d'avoir franchi l'étape de sa trentième année d'existence. Sans doute, semblable survivance s'explique dans une très large mesure, par les sacrifices et le dévouement des directeurs du "Bulletin", qui surent résister victorieusement aux épreuves des sombres jours. Mais, on peut aussi l'expliquer, pour une bonne part, par l'intérêt grandissant que notre population porte aux choses historiques, surtout depuis quelques années.

Il est juste que le "Bulletin" bénéficie d'une situation que, plus que toute autre publication, il a contribué à créer. En effet, dès le premier moment de sa fondation, le lien entre toutes les personnes qui, dans la province de Québec et ailleurs, se livraient à des recherches historiques. Grâce à lui, les particuliers ont pu faire part au public de maintes trouvailles intéressantes. Ceux-là qui fournissaient des renseignements et des éclaircissements dans le "Bulletin" y trouvaient en retour des indications sur certains personnages, certains points. Et cet échange se continue aujourd'hui, profitable aux uns et aux autres, sous la direction avisée de M. Pierre-Georges Roy, amant passionné des choses de l'histoire canadienne. — "La Presse".

Ces deux projets de M. David

Le 8 janvier, M. Jos. Renaud posait au gouvernement les deux questions suivantes:

1.— Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre en vigueur le système des zones neutres tel que préconisé par le secrétaire-provincial, le 24 juillet 1924, à un banquet à Sainte-Thérèse, en présence du premier ministre de cette province?

2.— Si oui, quand se propose-t-il de faire cette innovation?

1.— Le gouvernement sait-il que le secrétaire-provincial a déclaré, le 24 juillet 1924, à un banquet à Sainte-Thérèse, en présence du premier ministre de cette province: "J'ajoute qu'une exploitation rapide de la forêt ne m'effraie pas et que je la préfère au risque que nous courons de voir le feu la détruire?"

2.— Le gouvernement a-t-il l'intention d'appliquer cette politique d'exploitation rapide de la forêt, prononcée par l'un de ses membres, pour ne pas encourir les risques de voir le feu la détruire?

3.— Dans l'affirmative, quand se propose-t-il d'inaugurer ce nouveau système contre l'incendie?

Le discours du trône ne parle pas des deux fameux projets lancés par le secrétaire-provincial et il sera intéressant de connaître la réponse que fera le ministre au député de Laval.

L'AVIS DES AUTRES

LE GOUT DU VIN

Il s'est vendu beaucoup plus de vin cette année, durant les fêtes que l'an dernier à pareille époque.

On voit par là que nos gens préfèrent le vin aux boissons: et c'est le but que poursuit le gouvernement par l'intermédiaire de la Commission des liqueurs, de répandre le goût du vin au sein de notre population.

(L'Union des Cantons de l'Est) — Qui! Tu parles! C'est sans doute pour cela que la Commission baptise du nom de "vin" une décoction qui n'a pas son pareil pour causer à celui qui en boit des agréables brûlements d'estomac. Singulière manière de répandre le goût du vin. — (La Minerve).

L'ABOLITION DE SPENCER WOOD

D'après un rapport officiel, déposé sur la table de l'Assemblée législative, l'entente de Spencer Wood, pour l'année écoulée, a coûté à la province \$83,321,00.

Il serait temps pour les libéraux de mettre à exécution l'article de leur programme de 1897 où ils promettaient d'abolir cette maison de trop grosses dépenses, vu les minces bénéfices que le peuple en retire.

Ce que maints "conservateurs parlementaires" ont trouvé de plus remarquable, avec la réforme annoncée du jury, dans le discours du trône, ce a été la belle culotte blanche flambante neuve et le brillant harnachement de lieutenant d'un peuple, pourquoi ne pourrions-nous pas, par un effort ordonné, nous assurer la maîtrise de notre propre organisation et conquérir cette indépendance relative sans laquelle notre vie comme groupe sera toujours compromise? Il n'est pas difficile à apprendre, c'est entendu. Mais il nous reste, surtout, débarrassés des idées préconçues qui nous ont fait tant de mal dans le passé, à dresser notre esprit, à l'action d'ensemble, à la collaboration et à l'appui mutuel, ont toujours manqué et manquent encore chez nous. Nous ne savons pas nous grouper; nous ne cherchons pas à nous connaître. Nous nous contentons d'admirer notamment l'étranger et de le dénigrer, défaut d'ailleurs commun aux vaincus que la force subjugue, d'où et de quelconque façon qu'elle se manifeste.

Le plus grand mérite de M. Benoît est d'avoir par son livre, porté un nouveau coup au préjugé banal mais néanmoins, fondement enraciné qui veut que les Canadiens-Français n'aient pas le sens de la mesure. M. Benoît nous explique comment nous nous serons aussi longtemps que nous nous croirons tels. Il a voulu nous rendre un peu de confiance en nous-mêmes, nous apprendre la leçon que les nations seignent. — E. M.

UN TARIF NEFAST

La session fédérale commencera sous le signe de l'annonce d'un tarif néfaste. Personne ne pourra nier que les changements apportés au tarif de la députation en grande partie responsable de ce déficit. Les cultivateurs en ont-ils beaucoup profité?

— Non, s'il faut en croire les jérémiades qui viennent de l'Ouest et le coût de la vie qui reste toujours aussi élevé.

— D'un autre côté le nombre des chômeurs augmente chaque jour, les notes continuent à prendre la route de l'Est, l'argent canadien oblige les industriels américains à fabriquer sur une grande échelle. Notre devoir est donc d'encourager le travail et le commerce canadiens, sous quelque forme que ce soit, d'insister auprès du gouvernement et de la députation en faveur d'un tarif véritablement canadien. — (Le Canadien d'Ottawa).

L'EFFICACIE DE LA PRESSE

Nous sommes de ceux qui ont confiance en l'efficacité de la presse comme instrument de propagande religieuse, patriotique, sociale, économique, etc., etc., à la condition que l'on daigne et que l'on sache s'en servir.

La concurrence, élément prédominant de la vie moderne, semble s'accroître plus rigoureusement dans la presse que partout ailleurs; l'opinion publique tend aujourd'hui le pivot sur lequel s'appuient tous les leviers politiques, financiers, nationaux, internationaux et que sais-je, c'est à qui s'emparera du plus grand nombre d'opinions, à qui régnera le plus incontestablement sur la volonté populaire; et comme la presse est le plus accessible de tous les moyens de propagande, on a fondé des journaux, on a déclaré la guerre aux journaux gênants, on a fait tous les sacrifices pour dominer la presse et, avec la presse, l'opinion publique dont on avait tant besoin.

Eugène de L'Église (Le Progrès du Saguenay)

LA PEUR GRANDIT

Il n'y a pas encore deux ans que le gouvernement fasciste s'est présenté devant le peuple et déjà la rumeur, une rumeur qui enlève considérablement la voix, nous parle d'élections provinciales prochaines. Qu'est-ce que cela veut dire?

— L'explication paraît facile à trouver. Le parti conservateur dirigé par M. Sauvé gagne du terrain tous les jours dans les districts comtés de la province. A preuve, les dernières élections provinciales, où les libéraux ont été fortement les majorités libérales en 1922.

Le gouvernement marche donc tous les jours vers sa perte. Et il se dit: Vite! Les élections générales avant que le peuple ait eu le temps de voir clair! Dans deux ou trois ans il serait trop tard!

Voilà le calcul, sans doute, le calcul inspiré par la peur. Seulement le calcul ne vaut rien; parce qu'il est déjà trop tard; le gouvernement est des maintenant devant tout le monde s'en rend compte tout aussi bien que les électeurs, et les ministres.

Le parti libéral détient le pouvoir depuis bientôt vingt-huit ans et le peuple trouve que c'est assez, assez, assez. Un grand nettoyage s'impose dans la boutique provinciale. Les électeurs feront ce nettoyage à la prochaine occasion, car ils aiment la propreté. — (L'Homme Libre).

FORCE DES CIRCONSTANCES !!!

Les vins de alcools est un fait accompli; crains pas de dire que c'est une des mesures les plus audacieuses et des plus progressives que le gouvernement ait jamais adoptées.

Qu'il ait eu tort ou raison dans l'administration de cette loi, c'est fort possible; que les prix chargés soient trop élevés, nous en sommes convaincus, mais tout cela peut se corriger et s'améliorer et cela se fera naturellement, par la force même des circonstances. — (Le Monde Ouvrier).

NOS SOUHAITS

Quand ce numéro parviendra à destination, le Jour de l'An sera vieux d'une quinzaine. La "Rente" pour ne pas rester en dette, fera donc ses vœux avec intérêt. Elle souhaite à chacun de ses lecteurs:

- une limousine Rolls-Royce; — l'opéra une fois par semaine et le cinéma tous les jours; — une pelisse de phoque authentique, collet de loutre; — un voyage à Atlantic-City tous les trois mois et un mois en Floride dans le cours de l'année; — un nouveau piano (de préférence un Pratte, la meilleure marque du monde); — un nouveau phonographe; — l'appareil de radio le plus perfectionné (de ceux avec lesquels on communique avec l'Europe); — une montre-bracelet sortie de diamants; — les meilleurs vins et les meilleures liqueurs; — un logement à \$200 par mois et au moins trois domestiques; — cinquante sous en argent et beaucoup de vieux habits à donner aux pauvres, pour empêcher le bolchévisme de se répandre; — les crédits éparpillés à la porte, la grâce de pouvoir les mettre d'un coup par une quinquante opportune et bien machinée. — Nous commissions à Montréal des masses de gens qui se paient toutes ces bonnes fortunes avec un revenu plus ou moins brillant de trois à cinq mille dollars et qui s'en traitent très bien. Il n'y a pas de raison pour que chacun des intelligents et sympathiques adeptes de la "Rente" n'en ait pas autant, et même davantage.

Ceux qui voudraient certains risques à leur train de vie pourront toujours, en festinant, s'arranger pour vivre selon leurs moyens, comme faisant leurs vœux.

— "La Rente".

Le MATIN est publié par Roger Maillet, à Montréal, rue Saint-Denis, No 164. Il est imprimé par la Compagnie d'imprimerie "LE MATIN", Limitée, 164 rue St-Denis.

UN OUVRAGE À LIBRE

A ceux de nos compatriotes qui pour raison ou pour une autre ou même sans raison manquent de confiance en l'avenir économique du Canada français, nous conseillons de lire les "Monographies économiques" de M. Emile Benoît, chroniqueur financier au "Devoir", vient de publier. Ils y puisent un motif d'espérance; ils y trouveront peut-être un soulagement au pessimisme dont ils souffrent.

— Les "Monographies économiques" marquent une date dans l'évolution commencée chez nous depuis plusieurs années et qui est poursuivie jusqu'à nos jours sans qu'un son nombre s'en doute. Elles nous servent en quelque sorte de point de repère et, par comparaison, nous permettent d'apprécier nos progrès futurs. Dressant l'inventaire de nos forces, elles nous font connaître ce que nous possédons, nous indiquent les "vices" faibles de notre armature économique, et point sur lesquels désormais notre effort devra porter.

— Bien qu'incomplètes, l'enquête de M. Benoît justifie toutefois un certain optimisme. Si nous avons pu en moins d'un quart de siècle (plusieurs des établissements dont M. Benoît rapporte nous remontent pas à 1900 ou guère au-delà), malgré l'indifférence totale de nos propres gens, nous tailler une place convenable dans le commerce, la finance et l'industrie du pays, pourquoi, maintenant que l'avenir est donné, que la confiance nous revient, qu'un peu de fierté et d'audace nous font relever la tête, maintenant surtout que nous comprenons toute l'importance de l'élément matériel dans la vie d'un peuple, pourquoi ne pourrions-nous pas, par un effort ordonné, nous assurer la maîtrise de notre propre organisation et conquérir cette indépendance relative sans laquelle notre vie comme groupe sera toujours compromise? Il n'est pas difficile à apprendre, c'est entendu. Mais il nous reste, surtout, débarrassés des idées préconçues qui nous ont fait tant de mal dans le passé, à dresser notre esprit, à l'action d'ensemble, à la collaboration et à l'appui mutuel, ont toujours manqué et manquent encore chez nous. Nous ne savons pas nous grouper; nous ne cherchons pas à nous connaître. Nous nous contentons d'admirer notamment l'étranger et de le dénigrer, défaut d'ailleurs commun aux vaincus que la force subjugue, d'où et de quelconque façon qu'elle se manifeste.

Le plus grand mérite de M. Benoît est d'avoir par son livre, porté un nouveau coup au préjugé banal mais néanmoins, fondement enraciné qui veut que les Canadiens-Français n'aient pas le sens de la mesure. M. Benoît nous explique comment nous nous serons aussi longtemps que nous nous croirons tels. Il a voulu nous rendre un peu de confiance en nous-mêmes, nous apprendre la leçon que les nations seignent. — E. M.

QUEL CONTRASTE

Il est intéressant de constater quel point les Américains considèrent le marché canadien comme le leur, malgré la prétention contraire du parti libéral.

La politique fiscale du gouvernement King conduit à la ruine une foule de nos industries. Les Etats-Unis eux-mêmes l'admettent en déclarant publiquement que les temps sont changés, qu'ils peuvent maintenant vendre directement chez nous sans être obligés d'y venir établir des manufactures, comme ils étaient obligés de le faire autrefois.

— Quel contraste! Le tarif à la baisse est responsable de cette triste situation.

— Il y a quelques années le tarif douanier protégeait nos industries. Les Américains désiraient voir s'établir au Canada, transformer nos matières premières en articles usés.

— Ils donnaient ainsi du travail à nos ouvriers, toute la population en profitait.

— Aujourd'hui, que voit-on? Partout le chômage, des industries en ruine, en d'autres celles de la chaussure dans le district de Québec.

— Le "Commerce Reports", publication officielle du gouvernement américain, dit que le Canada est le principal marché pour les instruments aratoires des Etats-Unis.

— Les conditions et les méthodes d'agriculture au Canada, remarque-t-on dans cette publication, ressemblent à celles qui existent aux Etats-Unis. Les cultivateurs américains sont les pourvoyeurs américains des instruments aratoires des cultivateurs canadiens, de fait les américains considèrent le Canada plutôt comme un grand qu'étranger.

— Les vendeurs américains disposent de leurs marchandises au Canada comme ils le font dans n'importe quelle partie de l'Est.

— Il y a quelques années, les Etats-Unis achetaient des instruments aratoires au Canada pour une somme de \$955,551; en 1919 pour \$2,219,754; en 1920 pour \$5,286,904; en 1921 pour \$1,082,848; en 1922 pour \$1,922,080 en 1923 pour \$1,833,064 et dans les six premiers mois du présent exercice fiscal pour \$825,189.

— Les Etats-Unis ont vendu au Canada instruments agricoles en 1922 pour \$3,892,018; en 1923 pour \$4,832,018 et pendant les premiers mois du présent exercice fiscal pour \$3,769,562.

— Sans le tarif de protection